

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES. DECISIONS. CIRCULAIRES. AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débats à l'Assemblée nationale	Subsides Officiels Ann. march. publ. Exploitation Commerces	REDACTION ET ADMINISTRATION DIRECTION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, rue Trolhier, ALGER Tél : 66-81-49, 66-80-90 C.P. 2200-60 — ALGER
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
Algérie	8 dinars	14 dinars	24 dinars	20 dinars	15 dinars	
Etranger	12 dinars	20 dinars	35 dinars	20 dinars	28 dinars	

*Le numéro 0,25 dinar — Numéro des années antérieures : 0,30 dinar Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés
Prisère de joindre les dernières bandes pour renouvellements et réclamations — Changement d'adresse ajouter 0,30 dinar
Tarif des insertions : 2,50 dinars la ligne*

SOMMAIRE

Ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966

portant code pénal, p. 530

Annexe : Table des matières, p. 562.